

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusés : David Elicaste, pouvoir donné à Abdelkader Boukacem
Evelyne Martinon, pouvoir donné à Jean-François Mollard
Estelle Brogère

Secrétaire de séance : Abdelkader Boukacem

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1/ Attribution du marché public de travaux à procédure adaptée : voirie 2014

Monsieur Jean-Pierre Lovet rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée sur les affiches de Grenoble pour la réalisation du programme voirie 2014 :

- Campagne de point à temps automatique sur voirie communale (15 tonnes)
- Travaux préparatoires et de revêtement en enrobé sur une route neuve (120 tonnes)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin pour procéder à l'ouverture et l'analyse des 3 offres reçues en mairie.

La CAO a retenu l'offre de l'entreprise Eiffage Isardrôme d'un montant hors taxe de 31 439 € soit 37 726.80 € TTC.

Il est proposé au conseil :

D'ATTRIBUER le marché de voirie 2014 à l'entreprise Eiffage Isardrôme

D'AUTORISER le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents nécessaires pour l'exécution de ce marché.

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbatons** : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

2/ Attribution du marché public de travaux à procédure adaptée : revêtement de la salle polyvalente

Monsieur Serge Biessy rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée sur les affiches de Grenoble pour la réfection du revêtement de la salle polyvalente – sol sportif polyvalent coulé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} juillet afin d'ouvrir et analyser des 3 propositions reçues en mairie.

La CAO a retenu l'offre de l'entreprise EnviroSport d'un montant hors taxe de 56 259,20 € soit 67 511,04€ TTC.

Il est proposé au conseil :

D'ATTRIBUER le marché de réfection du sol à l'entreprise EnviroSport

D'AUTORISER le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents nécessaires pour l'exécution de ce marché.

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbations** : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

Après discussion, et compte tenu des coûts importants, le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition de déplacer les panneaux de basket afin de passer le terrain aux nouvelles normes (terrain de 28x15). Les nouveaux tracés du terrain de basket seront identiques à la taille actuelle (26x14).

Le coloris du nouveau sol a été choisi par la commission : bleu azur.

Monsieur Serge Biessy informe le conseil que le début des travaux a été décalé au 11 août afin de permettre à l'association « la boule d'acier » d'organiser son concours de boules. La durée des travaux est de 2 à 3 semaines. Après la fin des travaux, il faut compter un temps de séchage de 3 semaines, la salle polyvalente pourra être utilisée uniquement pour des activités sportives pendant le séchage du sol. La collecte organisée par le don du sang sera donc effectuée dans les camions de l'établissement français du sang, la collation sera servie dans la salle de la Garine.

3/ Mise à jour du tableau des emplois

Un agent affecté à l'école a demandé un aménagement de son poste, afin de ne plus travailler au contact d'enfant. Compte tenu que plus de 75 % de son temps de travail est consacré à des missions d'ATSEM et de garderies périscolaires, il n'est pas possible de répondre favorablement à sa demande sur le même volume horaire. Toutefois, afin d'accompagner l'agent dans sa reconversion professionnelle, Monsieur le Maire a proposé de lui affecter toutes les nouvelles heures d'entretien des locaux.

Il a été proposé un poste à temps non complet à hauteur de 46 %.

Monsieur le Maire précise que l'agent a été reçu par Jean-Pierre LOVET, Adjoint au personnel, Géraldine DUPIN, Directrice générale des services et Sylvie FUGIER, Responsable direction gestion des personnels au centre de gestion de l'Isère.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique paritaire sera saisi pour avis sur la suppression d'emploi.

Il est proposé au conseil :

DE SUPPRIMER le poste d'adjoint technique principal à temps complet affecté aux écoles au 1^{er} septembre 2014

DE CRÉER un poste d'adjoint technique principal à temps non complet de 46 % au 1^{er} septembre 2014

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbations** : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité

4/ Mise en place d'un périmètre d'étude sur la zone UA à l'entrée du village

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.111-8, L. 111-10 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2014 concernant la mise en place d'une convention d'étude et de veille foncière entre la commune et l'EPORA,

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de sa politique foncière, la Commune envisage de maîtriser la zone UA, située à l'entrée du village, ces tènements sont identifiés comme des espaces particulièrement stratégiques pour l'avenir de notre commune, au regard de la densification et de l'activité qu'ils pourraient supporter.

C'est dans ce cadre que la commune en lien avec l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) souhaite initier des études foncières et d'aménagement à l'échelle de la commune.

Afin d'imaginer, orienter, et intégrer l'urbanisation raisonnée de ce secteur, il convient d'engager une réflexion approfondie sur ces problématiques en réalisant les études correspondantes. Ces études doivent permettre d'encadrer et d'inscrire les potentiels projets urbains dans une cohérence d'ensemble. Afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instaurer un périmètre d'étude au sens de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme. La délimitation précise de ce périmètre est jointe à la présente délibération. Il s'inscrit dans l'espace délimité au nord sur les cartographies jointes en annexe et correspond au 1^{er} périmètre de l'opération d'étude et de veille foncière multi-sites porté par EPORA

La mise en place d'un périmètre d'étude permet à la commune d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations, qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement qui sera envisagé. Ainsi, toute demande d'autorisation d'urbanisme peut être temporairement suspendue. Cette décision doit être motivée par un arrêté municipal et ne peut excéder 2 ans.

Le périmètre d'étude entre en vigueur et s'applique dès lors que la présente délibération est exécutoire (affichage en mairie et transmission au contrôle de légalité). Il cesse de produire ses effets si, dans un délai de 10 ans à compter de son entrée en vigueur, l'exécution des travaux publics ou la réalisation d'une opération d'aménagement n'a pas été engagée.

La commune s'engage à concerter la population sur le sujet, notamment en lui présentant les conclusions des études concernées lors d'une réunion publique. Les résultats de ce travail seront intégrés au PLU afin de les rendre pleinement opposables.

CONSIDERANT que l'instauration d'un périmètre d'étude a été examinée lors de la commission communale d'urbanisme le 7 juillet 2014,

Il est proposé au conseil :

DE PRENDRE en considération la mise à l'étude de l'aménagement des secteurs présentés.

D'INSTAURER un périmètre d'étude, sur l'ensemble des parcelles impactées, suivant le plan joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés conformément aux dispositions de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme.

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Voies et délais de recours Cette délibération peut être contestée :

- dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune par courrier à la Mairie dans un délai de deux mois suivant son affichage.
- dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Sous-Préfecture de la Tour-du-Pin, dans un délai de deux mois suivant son affichage.
- dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant son affichage.

- Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte rendu des adjoints

Jean-Pierre LOVET – personnel, environnement, voirie, cadre de vie

Modification des emplois du temps : dans le cadre de la mise en place ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre, les emplois du temps du personnel scolaire et périscolaire ont été modifiés. Monsieur Lovet informe que ces modifications à la hausse ou à la baisse ont été faites en concertation avec le personnel qui a été reçu individuellement.

Jean-Pierre Lovet précise que sur préconisation des services du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG38), les augmentations ne seront pas répercutées sur le temps de travail annuel des agents. Les heures seront rémunérées en heures complémentaires, afin de pouvoir modifier l'organisation si la réforme des rythmes scolaires était remise en cause.

Emploi aidé – agent porteur d'un handicap : Monsieur Lovet dit avoir reçu Monsieur Ducoté conseiller en recrutement à CAPEMPLOI ainsi que Madame Porta, conseillère handicap au CDG38 afin de pouvoir intégrer Mme Laura FREJUS qui a donné satisfaction lors de ces 2 stages réalisés sur la commune de Saint Victor de Cessieu lors de l'année scolaire 2013-2014. Après discussion, il apparait que la commune de Saint Victor de Cessieu pourrait embaucher Mme Fréjus en septembre en emploi d'avenir. Le CDG38 et CAPEMPLOI s'engage sur l'accompagnement et l'assistance sur le montage des dossiers de demande d'aide.

Pétition riverains du chemin des Roguères/ Route de La Tour du Pin (RD) : un comptage et une analyse des vitesses pratiquées ont été faits par les services du conseil général. Monsieur Lovet a reçu le responsable de l'antenne du conseil général de La Tour du Pin. La vitesse est respectée sur ce secteur, et de ce fait la vitesse et la signalisation est adaptée, toutefois afin de sécuriser les utilisateurs des transports scolaires, il propose d'étudier la faisabilité d'un aménagement qui consisterait à installer un système lumineux pour prévenir les automobilistes de la présence d'un arrêt de bus. Ces aménagements seront à la charge de la commune.

Balayage de la commune : afin de diminuer la pénibilité du travail des agents techniques, la commune va tester les services d'une entreprise de balayage automatique

Déchèterie : Réouverture de la déchèterie de Saint Victor de Cessieu le 28 juillet 2014

Serge BIESSY – travaux, sécurité

Travaux à l'école :

- BCD de la maternelle : les travaux de peinture sont terminés, il ne reste plus que les sols à faire.
- La peinture dans la montée d'escalier dans l'école de fille est commencée

Maison pour tous : une mission a été confiée au cabinet d'architecture de M. Gallois pour étudier la faisabilité et le chiffrage de la création de 2 à 3 locaux commerciaux au rez de chaussée et de 2 logements à l'étage.

Aire de jeux : Monsieur Biessy a fait réaliser des chiffrages pour la réalisation d'une aire de jeux, place de Vaux, derrière les jeux de boule

Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Martine Gauthier traite beaucoup de demande de dossiers d'aide sociale, d'APA et de demande de logement.

Elle informe le conseil que les membres du CCAS se réuniront en mairie le 17 juillet à 20h15.

Patrick BENOITON – animation, vie associative

Monsieur Benoiton informe les conseillers qu'il proposera à la rentrée de mettre à jour le règlement et de définir les modalités de prêt du matériel aux associations.

Cérémonie du 11 novembre, Monsieur Benoiton organise une commémoration particulière avec la participation des enfants de l'école et la présence d'un détachement militaire en arme et propose des animations variés pour terminer cette journée.

Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Le bulletin municipal sera livré par l'imprimeur entre le 15 et le 18 juillet, les conseillers seront mis à contribution pour distribuer ce document selon le plan de distribution réactualisé par Monsieur Boukacem.

La mise à jour des données du panneau lumineux ne fonctionne plus, des tests ont été réalisés ce jour par Monsieur Boukacem avec l'aide de M. Christian ARMANET, responsable des services Techniques.

Questions diverses

Terrain route de Mornas cadastré section AM parcelle n° 359, Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire de ce terrain est d'accord pour céder ce terrain à la commune. La commune pourrait ainsi créer un parking supplémentaire pour le gymnase et sécuriser de ce fait le secteur lors de grosses manifestations en évitant le stationnement le long de la route. Les services des domaines ont été sollicités pour une estimation de ce bien, ainsi que les parcelles 142 et 202.

Service postal: Monsieur le Maire informe le conseil que le 7 juillet dernier l'exécutif et le président du collectif de défense du service postal ont reçu la directrice d'établissement du bureau de la tour du Pin accompagné de 2 autres personnes du groupe de la poste afin de discuter du devenir du bureau de Saint Victor de Cessieu. Le discours n'a pas changé, côté Poste, le bureau n'est pas assez rentable pour maintenir les horaires d'ouverture actuel, ils proposent donc de réduire les plages horaires à 12 heures hebdomadaires. Un prochain rendez-vous est fixé en septembre.

Motion de soutien à l'action de l'association des maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Victor de Cessieu rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Saint Victor de Cessieu estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Victor de Cessieu soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 22heures.